

COMMISSION APPLICATION DES REGLEMENTS

Du 7 octobre 2022

Membres présents : Mrs THILLOU Raymond, SZELAG Michel, BONY
Christophe, LESCUREUX Nicolas, Mme DELATOUR Christine

Membre excusé : Mr CHARTIER Dominique.

Mr ANDRE Jean- Paul n'a pas participé à la décision étant arbitre de ce match.

Affaire :Gron-Véron / Paron du dimanche 25 septembre 2022

Match de championnat

Carton rouge du joueur THONI Quentin

Audition de l'arbitre ANDRE Jean-Paul

Lecture du rapport du dirigeant DE ALMEIDA Fabien

Audition de l'arbitre assistant DECHAMBRE Julien et du joueur THONI
Quentin de Gron-Véron

Décision de la commission :

Après lecture des différents rapports et des auditions des personnes citées
précédemment, il est établi que le joueur THONI Quentin
du club de Gron-Véron est suspendu du match automatique

Conclusion : 1 match de suspension a été effectué sur le match du 2 octobre
2022.

En cas de report de match la décision suit le match.

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la Commission
Départementale Disciplinaire d'appels dans les vingt jours (20 jours) ouvrables
à compter de la date de réception de la présente notification.

La secrétaire de la Commission D'Application des Règlements

Mme Delatour Christine